POLITIQUE BIODIVERSITÉ 2024

EDMOND DE ROTHSCHILD
ASSET MANAGEMENT (FRANCE)



EDMOND
DE ROTHSCHILD

COMMUNICATION PUBLICITAIRE

CONTEXTE

La biodiversité est indispensable à la vie humaine et à la vie en société. Pourtant tous les indicateurs pointent un déclin rapide et inquiétant, s'accélérant depuis le début des années 2000.

De dangereux points de bascule sont à l'horizon. Neuf limites planétaires ont été déterminées en 2009 pour définir les contours d'un espace de vie préservée pour l'humanité. Sous l'effet des activités humaines, six de ces seuils ont déjà été franchis ces dernières années et un septième, l'acidification des océans, s'apprête à l'être "dans un avenir proche"[1].

La dégradation et la perte d'habitat, surtout liées à notre système alimentaire, constituent la principale menace, suivies par la surexploitation, les espèces invasives, les maladies, le changement climatique et la pollution[2].

Selon le forum économique mondial, **les entreprises sont plus dépendantes de la nature qu'on ne le pensait**, avec environ 44 000 milliards de dollars de valeur économique qui dépendent modérément ou fortement de la nature[3].

La prise de conscience grandissante de l'importance des enjeux de biodiversité par les gouvernements et acteurs économiques s'est matérialisée par une succession de conférences des parties (COP) à la Convention sur la Diversité Biologique dont la COP 15 de fin 2022 qui a adopté un nouveau plan stratégique devant guider l'action internationale jusqu'en 2030, le « Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ». La COP 16, de fin 2024 s'est focalisée sur l'implémentation des objectifs 2030 et sur le financement de ce cadre. En parallèle s'est établie une réglementation croissante en termes d'identification des risques et de reporting biodiversité[4].

La lutte contre la perte de biodiversité est devenue une priorité pour les investisseurs dans toutes les catégories d'actifs et dans toutes les régions du monde.

Dans ce contexte, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité formaliser sa politique de biodiversité qui matérialise notre engagement en faveur de la nature à travers nos investissements. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'un premier pas, reflétant la complexité de l'état des lieux de la compréhension et de la mesure de l'impact biodiversité de l'activité des entreprises. Cette politique a vocation à évoluer en ligne avec les avancées de la recherche, des régulations, des mesures et méthodologies disponibles.

1. Novethic, 2024

2. WWF : rapport planète vivante, 2024

3. https://www.weforum.org/press/2020/01/half-of-world-s-gdp-moderately-or-highly-dependent-on-nature-says-new-report/

4. Par ex l'Art. 29 Loi Energie et Climat, niveau 2 du règlement de l'Union européenne SFDR, volet biodiversité de la taxonomie européenne, exigences de reporting biodiversité de la Corporate Sustainibility Reporting Directive (CSRD) ; entrée en vigueur de la loi sur la restauration de la nature (EU Restauration) attendue.

CADRE DE RÉFÉRENCE

La politique de biodiversité d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'inspire notamment des cadres de référence suivants :

► **Cadre mondial de Kunming-Montréal (GBF[5])**, accord historique qui vise à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 et s'assurer qu'elle soit valorisée, conservée et restaurée d'ici 2050 a été adopté fin 2022. Approuvé par 195 parties, le GBF se compose de quatre objectifs, c'est-à-dire la santé des écosystèmes des espèces, l'utilisation durable de la biodiversité, le partage équitable des bénéfices et la mise en œuvre et le financement.

► Les recommandations finales de la **Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)**, publiée en septembre 2023, faisant écho à celle de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TNFD) en 2017 et alignée avec le Kunming-Montréal Global Biodiversity Framework. Ces recommandations fournissent un cadre de référence d'analyse et de reporting des risques et opportunités relatifs au climat et à la biodiversité.

Cette première version de la TNFD fournit notamment des recommandations en termes de communication, tous secteurs confondus, reposant sur quatre piliers, à savoir la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et objectives. Elle fournit le cadre de notre approche biodiversité.

https://www.edmond-de-rothschild.com/media/trcitn0j/edram-approche-climat-biodiversite.pdf

OBJECTIFS BIODIVERSITÉ

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild Asset Management a jugé pertinent de distinguer différents horizons temporels.

A court terme/ moyen terme, nous concentrerons nos efforts surs :

► Une **meilleure compréhension** des méthodologies et des données disponibles ainsi qu'une veille active de leur amélioration et de la publication de nouvelles méthodologies et indicateurs,

► Le **monitoring des indicateurs biodiversité** de nos portefeuilles et la **transparence sur les enjeux biodiversité** vis-à-vis de nos clients,

► L'**amélioration et l'extension éventuelle de notre politique d'exclusion biodiversité**, en nous appuyant sur notre liste de secteurs à haut risque biodiversité,

► La **montée en puissance progressive de notre engagement** avec des sociétés exposées à des risques biodiversité élevés.

A moyen/long terme, nous souhaitons pouvoir fixer des objectifs quantitatifs en lien avec la biodiversité, en fonction de l'évolution des méthodologies et indicateurs ainsi que de la pertinence pour nos stratégies d'investissement.

GOUVERNANCE

Notre politique biodiversité est construite en cohérence avec les engagements de durabilité du Groupe Edmond de Rothschild. Ainsi **nos organes de surveillance[6]**, ont la responsabilité finale de l'alignement de notre politique biodiversité avec la stratégie durabilité du Groupe.

Un **Comité de Pilotage Investissement Responsable** (IR), intégré dans le Comité Asset Management Groupe et présidé par le CEO Global AM est en charge du pilotage et du suivi de notre

5. Global Biodiversity Framework

6. Conseil d'Administration d'Edmond de Rothschild (Suisse) Groupe et Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France)

politique Investissement Responsable, y compris sur le volet biodiversité. **Différents comités opérationnels** d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) tels que le Comité Dialogue et Engagement, le Comité Exclusion et le Comité Controverses complètent le dispositif.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une équipe IR dédiée, en charge de développer son approche IR, y compris biodiversité, ainsi que ses méthodologies y afférant.

L'équipe IR s'appuie sur des correspondants IR au sein des équipes de gestion ainsi que des équipes support pour favoriser au quotidien la meilleure interactivité possible autour des sujets ESG, y compris biodiversité.

APPROCHE PAR GRANDS SECTEURS

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a fait le choix de construire son approche en s'appuyant sur les recommandations de la TNFD. En ligne avec notre positionnement de maison de gestion de conviction, nous concentrons notre analyse sur les secteurs à plus forts enjeux biodiversité, sous l'angle des risques comme des opportunités.

Notre approche reste concentrée sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs. Elle nous conduit à identifier **5 secteurs et 6 sous-secteurs à risque élevé** :

- Biens de consommation : agro-alimentaire
- Matériaux : métaux & minéraux
- Energie : pétrole & gas et producteurs d'énergie
- Biens de consommation durables : textile
- Industrie : chimie

Coté opportunités, notre modèle nous a conduit à identifier **9 opportunités élevées, présentes dans 5 secteurs** :

- Industrie agro-alimentaire : agriculture régénérative, pêche/aquaculture durable, filières végétales, produits organiques
- Forêts : reforestation/forets durables
- Espaces maritimes : écosystèmes côtiers, écosystèmes maritimes
- Utilities : gestion de l'eau
- Economie circulaire : recyclage

Nous portons une attention particulière sur les risques et les opportunités court terme en effectuant une veille active sur les risques et opportunités plus difficiles à appréhender tels que l'agriculture régénérative.

https://www.edmond-de-rothschild.com/media/trcitn0j/edram-approche-climat-biodiversite.pdf

APPROCHE THÉMATIQUE

Notre approche par secteurs est complétée par une approche thématique, sur des enjeux particulièrement prégnants et sur lesquels des données sont en train de croître et de se structurer. Des thématiques ont déjà été identifiées ou sont en cours d'identification par des législations ou traités internationaux (ex. EU Deforestation Regulation (EUDR[7]), régulation EU REACH[8], Global Plastic Treaty[9]) dont notamment :

- La déforestation
- L'eau
- Les plastiques
- Les PFAS[10].

7. Entrée en vigueur en attente

8. Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

9. Attendu pour 2025

10. Les PFAS, ou substances per- et polyfluoroalkyles, sont un groupe de produits chimiques synthétiques utilisés dans diverses industries depuis les années 1940. Leur persistance dans l'environnement et le corps humain leur a valu le surnom de « produits chimiques éternels ».

POLITIQUES D'EXCLUSION BIODIVERSITÉ

Notre politique d'exclusion globale intègre plusieurs politiques d'exclusion visant des secteurs à fort impact climat et biodiversité. En effet, si le principal moteur de la perte de biodiversité reste l'utilisation des terres par l'homme, les changements climatiques jouent un rôle de plus en plus important dans le déclin de la biodiversité.

Ainsi nos **politiques d'exclusion charbon et énergies fossiles non conventionnelles** s'insèrent d'ores et déjà dans le dispositif d'exclusion biodiversité.

Nous avons par ailleurs implémenté en 2024 une **première politique d'exclusion sectorielle biodiversité**, visant à exclure des sociétés dont les activités sont exposées à une risque significatif de déforestation. Cette politique couvre **la culture et le commerce d'huile de palme**, cause importante de déforestation, de dégradation des forêts, d'appropriation des terres et de violations des droits humains. Cette politique intègre des exigences strictes de certification, seule mesure d'atténuation des risques sur laquelle nous pouvons nous baser.

Les critères précis de notre politique d'exclusion charbon, énergies fossiles non conventionnelles et de d'huile de palme sont disponibles sur notre site Internet :

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf

Ces politiques sont régulièrement renforcées et s'appliquent à tous les fonds ouverts gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et à tous les fonds dédiés et mandats de gestion, sauf refus exprès du client.

INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS NOTRE MODÈLE D'ANALYSE EDR BUILD

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD prend en compte l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité. Nous évaluons également les efforts d'évitement et de réduction de l'empreinte de biodiversité ainsi que de remédiation des entreprises (par exemple, projets de reforestation, réhabilitation de zones, protection des animaux).

Enfin, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé depuis 2010 une **méthodologie d'analyse ESG propriétaire** qui quantifie et propose pour chaque émetteur un impact ESG, positif ou négatif, sur sa valorisation de long terme. Cette méthodologie a été développée pour l'analyse actions et obligations d'entreprises et intègre un **volet biodiversité aussi bien sous l'angle des risques (impact négatif) que des opportunités (impact positif)**.

Nous passons en revue notamment les volets suivants :

- Formalisation d'une politique de biodiversité ;
- Existence d'une stratégie biodiversité et d'objectifs associés ;
- Intégration du risque relatif à la biodiversité : reporting des risques de biodiversité selon le cadre de la TNFD ;
- Analyse d'impact ; réhabilitation de zones dégradées ;
- Charte de protection des animaux.

ENGAGEMENT BIODIVERSITÉ

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une politique d'engagement actionnariale structurée, qui passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, les rencontres pré-Assemblées Générales, le vote et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux Assemblées Générales. Notre approche étendue englobe par ailleurs les classes d'actifs actions et crédit. Elle porte sur plusieurs niveaux - transparence, performance, stratégie – associés à plusieurs horizons de temps.

Cette politique inclut un dialogue et engagement individuel ou collectif sur la biodiversité, centré sur les secteurs et sous-secteurs à risques élevés, identifiés via notre approche biodiversité (cf. ci-dessus). Nous engageons en priorité des sociétés présentes sur la liste de la Nature Action 100[11], dont nous sommes membre fondateur. Nous nous concentrons sur les points critiques en matière de transparence, performance et stratégie biodiversité issus de notre modèle d'analyse EdR BUILD.

Comme pour tout dialogue et engagement, notre engagement biodiversité cible en premier lieu les émetteurs en portefeuille (actions et obligations).

Pour plus d'informations sur notre politique d'engagement actionnarial :

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf

PARTICIPATION À DES INITIATIVES BIODIVERSITÉ

Un nombre grandissant d'initiatives d'investisseurs relatives à la biodiversité ont vu le jour ces dernières années. Nous entendons prendre une part active dans ces initiatives, choisissant des initiatives exigeantes, les plus susceptibles d'avoir un impact.

Nous faisons notamment partie des deux initiatives internationales suivantes :

► **Finance for Biodiversity** : Edmond de Rothschild Asset Management (France) a rejoint en mai 2021 cette initiative qui ressemble plus de 160 institutions financières. Cette initiative qui entend mettre les activités financières au service de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes a été lancée en 2021 dans le cadre de La COP 15 et fait appel aux principes de la Convention sur la Diversité Biologique.

► **Nature Action 100** : en Septembre 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a rejoint l'initiative « Nature Action 100 » en tant que membre fondateur aux côtés d'une coalition de 200 investisseurs, représentant plus de 27 $tn d'actifs sous gestion. Ce nouvel engagement s'inscrit dans notre démarche d'engagement qui repose sur un dialogue actionnarial actif et ciblé.

OUTILS DE SUIVI ET DE PILOTAGE

Nous attachons de l'importance à la mesure des risques liés à la biodiversité de nos portefeuilles, même si nous sommes encore prudents concernant un éventuel pilotage des impacts biodiversité, étant donné les difficultés actuelles d'ordre méthodologique et d'accès aux données.

11. Nature Action 100 fournit un cadre d'engagement biodiversité sur 6 thèmes : ambition biodiversité de la société, évaluation de des risques et opportunités et de leur transparence, fixation d'objectifs, implémentation, gouvernance et engagement avec les fournisseurs et autres parties prenantes ; https://www.natureaction100.org/nature-action-100-unveils-benchmark-indicators-for-assessing-corporate-ambition-and-action-on-nature/

Ainsi, **nous avons développé une série d'outils de mesure et de pilotage pointus** mis à disposition des équipes de gestion notamment :

► **Tableau de bord biodiversité** qui comprend des indicateurs tels que l'impact biodiversité en absolu, l'intensité d'impact biodiversité, l'impact des différentes pressions (changement des sols etc…) sur la biodiversité, l'exposition d'une entreprise à des activités et à des zones géographiques fragiles du point de vue de la biodiversité. Une vingtaine d'indicateurs sont disponibles pour le fonds, son indice de référence et/ou son univers d'investissement ainsi que pour les entreprises en portefeuille ;

► **Attribution biodiversité**, permettant d'identifier rapidement les meilleurs et les pires contributeurs au portefeuille global et ainsi déterminer quelles entreprises doivent être suivies en priorité ;

► **Tableau de bord réglementaire** intégrant les principales incidences négatives (PAI) relatives à la biodiversité, dont le suivi est exigé dans le cadre de la réglementation SFDR ;

► **Tableau de bord ESG Impact KPI**, disponible pour nos fonds ayant reçu le label ISR français, et qui recense, entre autres, les indicateurs biodiversité les plus pertinents pour ces fonds. Pour certains de ces indicateurs, une contrainte de performance peut être fixée selon la stratégie.

Les données sont mises à jour quotidiennement.

Ces tableaux de bord constituent donc des outils efficaces pour les gérants de fonds. Ils peuvent également facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et suivre les progrès réalisés.

REPORTING

La mise à disposition d'un ensemble très exhaustif d'indicateurs biodiversité dans nos outils a également permis d'améliorer la transparence biodiversité vis-à-vis de nos clients en les intégrant dans une série de reportings :

► **Reporting mensuel** : pour nos fonds article 8 et 9 SFDR, plusieurs indicateurs biodiversité sont disponibles pour le portefeuille et l'indice de référence ;

► **Reporting impact** : pour nos fonds labélisés ISR article 8 SFDR et article 9 SFDR, intégration des indicateurs clés de la performance biodiversité pour le fonds et l'indice de référence ;

► **Reporting dédié (clients dédiés)** : réalisation de reportings biodiversité sur mesure pouvant inclure, selon la demande, une analyse plus ou moins détaillée de la performance biodiversité du fonds et de l'indice de référence, un focus individualisé sur le profil biodiversité d'un tel ou tel émetteur ainsi qu'un compte rendu des actions d'engagement en lien avec la thématique ;

► **Reporting réglementaire** : notre approche biodiversité nourrit également des reportings réglementaires tel que le reporting annuel Article 29 Loi Energie et Climat et la Déclaration de performance extra-financière.

AVERTISSEMENT :

Décembre 2024. Le présent document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Ce document n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information. Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du Groupe Edmond de Rothschild.

Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. EdRAM ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document.

Ce document n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment d'EdRAM sur les marchés, leur évolution, compte tenu du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. EdRAM ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers.

«Edmond de Rothschild Asset Management» ou «EdRAM» est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du Groupe Edmond de Rothschild. Ce nom fait également référence à la division Asset Mangement du Groupe Edmond de Rothschild.



EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros - Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris

www.edmond-de-rothschild.com